

## SPRAY SURODORANT D'AMBIANCE CITRON VERT

*Réf 250 B*

### 1. PROPRIETES :

Parfume agréablement l'atmosphère dans les lieux publics, les bars, les restaurants, les magasins, les entreprises, les maisons ...

Émulsion aqueuse de parfums rémanents et concentrés. Addition de solvants et de tensio-actifs. Parfum rémanent de très longue durée. Ne nécessite aucun rinçage.

### 2. MODE D'EMPLOI :

Pur, produit prêt à l'emploi, s'utilise en pulvérisations sur la zone cible.

Dilué : Ajouter quelques gouttes dans l'eau de rinçage des sols.

Exemple : mettre quelques gouttes sur les plinthes, WC : utiliser le produit dans le porte-balai, pulvériser sur les coussins, etc...

### 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
Densité :	0,94 +/- 0,02
PH :	6 +/- 0,5
Parfum :	Citron vert
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.
Contient, parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :	Inférieur à 5 % : agent de surface non ionique, agents conservateurs, alcool, limonene, linalool, citral, citronellol, hexyl , cinnamal, geraniol

### 4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 12 X 500 mL

### 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°B250) : + 33 (0)3 83 32 36 36,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.com](http://www.hydrachim.com)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 08.09.1999).

**N° de révision 25-02-2010**